

A 845

NIMES OLYMPIQUE
Société Anonyme d'Economie Mixte Sportive
à Directoire et Conseil de Surveillance
Au Capital de 3.105.000 Francs
Siège Social : NIMES (Gard)
STADE DES COSTIERES
Rue de la Bouvine

RCS NIMES n° B 332 492 271
85 B 276

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU QUINZE DECEMBRE MIL NEUF CENT QUATRE VINGT DIX NEUF

L'An Mil Neuf Cent Quatre Vingt Dix Neuf, le quinze décembre à 18 heures 30,

les actionnaires de la Société NIMES OLYMPIQUE, société Anonyme d'Economie Mixte Sportive au Capital de 3.105.000 Francs, divisé en 20.700 actions de 150 Francs chacune, se sont réunis au Siège Social en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation faite par le Directoire.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Bernard FINIEL en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance.

Messieurs CHAUVET et SIGAL, les deux actionnaires présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur SCARLATTI est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater d'une part que les actionnaires présents ou représentés détiennent plus de 60% du Capital Social, d'autre part que la Collectivité Publique Territoriale actionnaire est représentée. En conséquence, conformément aux dispositions prévues par les articles 26 et 27 des Statuts, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

Monsieur Francis BUTTIN, Expert Comptable est présent.

Monsieur Jacques HERNANDEZ, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoqué, est également présent.

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport du Directoire sur l'activité de la Société pendant l'exercice écoulé, clos le 30 juin 1999
 - Observations du Conseil de Surveillance
 - Rapports du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et des conventions réglementées
3. Quitus aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance
4. Affectation du résultat
5. Renouvellement du Conseil de Surveillance
6. Questions diverses

*Copie conforme
au
à l'original
Bernard Finiel*

Le Président déclare que l'inventaire, le bilan, le compte de résultats et généralement tous les documents qui selon la législation des Sociétés doivent être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition au Siège Social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Après présentation des comptes et du bilan, lecture est donnée du rapport de Gestion du Directoire, des observations du Conseil de Surveillance et des rapports du Commissaire aux Comptes.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion. Diverses observations sont échangées. Le Président fournit les renseignements supplémentaires qui lui sont demandés.

Plus personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix, les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance et des rapports du Commissaire aux Comptes, les explications complémentaires fournies verbalement, approuve dans toutes leurs parties les rapports de gestion du Directoire et les observations du Conseil de Surveillance, les comptes et le bilan de l'exercice clos le 30 juin 1999 tels qu'ils sont présentés et qui font ressortir un résultat déficitaire d'un montant de 4.864.009,04 F.

L'Assemblée approuve en conséquence les actes de gestion accomplis au cours de l'exercice écoulé dont le compte rendu lui a été fait et donne quitus de leur mandat pour cet exercice aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Directoire, d'affecter le déficit de l'exercice, soit la somme de - 4.864.009,04 Francs de la façon suivante :

- Au report à nouveau - 4.864.009,04 F

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.145 de la loi du 24 juillet 1966, approuve la convention nouvelle qui y est relatée concernant la résiliation du contrat de sponsoring « Maillot » conclu le 18 janvier 1995 avec la SA JEAN CACHAREL et prend acte de la poursuite des conventions anciennes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, les actionnaires concernés par lesdites conventions ne prenant pas part au vote.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'articles L.147 de la loi du 24 juillet 1966, approuve

la convention nouvelle qui y est relatée concernant le prêt à la VILLE DE NIMES du bungalow qui était confié depuis décembre 1996 à l'Association « L'Entente des Supporters de NIMES OLYMPIQUE ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, les actionnaires représentant la VILLE DE NIMES ne prenant pas part au vote.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de membre du Conseil de Surveillance de la SA JEAN CACHAREL est arrivé à expiration, décide de renouveler dans ses fonctions la SA JEAN CACHAREL pour une durée de quatre années qui expirera lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2003.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Serge CLAUSSE est arrivé à expiration, décide de renouveler dans ses fonctions Monsieur CLAUSSE pour une durée de quatre années qui expirera lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2003.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur André ESCOFFIER est arrivé à expiration, décide de renouveler dans ses fonctions Monsieur ESCOFFIER pour une durée de quatre années qui expirera lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2003.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de membre du Conseil de Surveillance de l'Association Loi 1901 NIMES OLYMPIQUE est arrivé à expiration, décide de nommer en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de quatre années qui expirera lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercices clos le 30 juin 2003 :

L'Association NIMES OLYMPIQUE, représentée par Monsieur Frédéric SIGAL, son nouveau Président, demeurant 133B, rue Joseph d'Arbaud à NIMES (30900).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Philippe PALACIOS est arrivé à expiration, décide de renouveler dans ses fonctions Monsieur PALACIOS pour une durée de quatre années qui expirera lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2003.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de membre du Conseil de Surveillance de la SA VOLPILIERE est arrivé à expiration, décide de nommer en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de quatre années qui expirera lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2003 : Monsieur Patrick GONTARD, demeurant 1 rue Dorée à AVIGNON (84007).

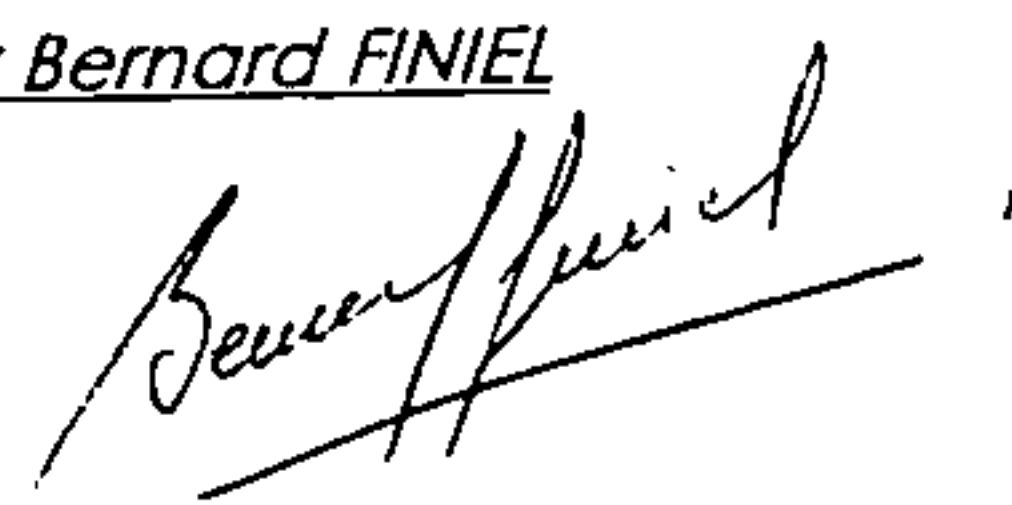
Cette nomination est prononcée sous la condition suspensive de la régularisation dans un délai de trois mois de la situation de Monsieur GONTARD en qualité d'actionnaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, Monsieur Patrick GONTARD remplaçant Monsieur Denis VOLPILIERE représentant la SA VOLPILIERE.

ONZIEME RESOLUTION

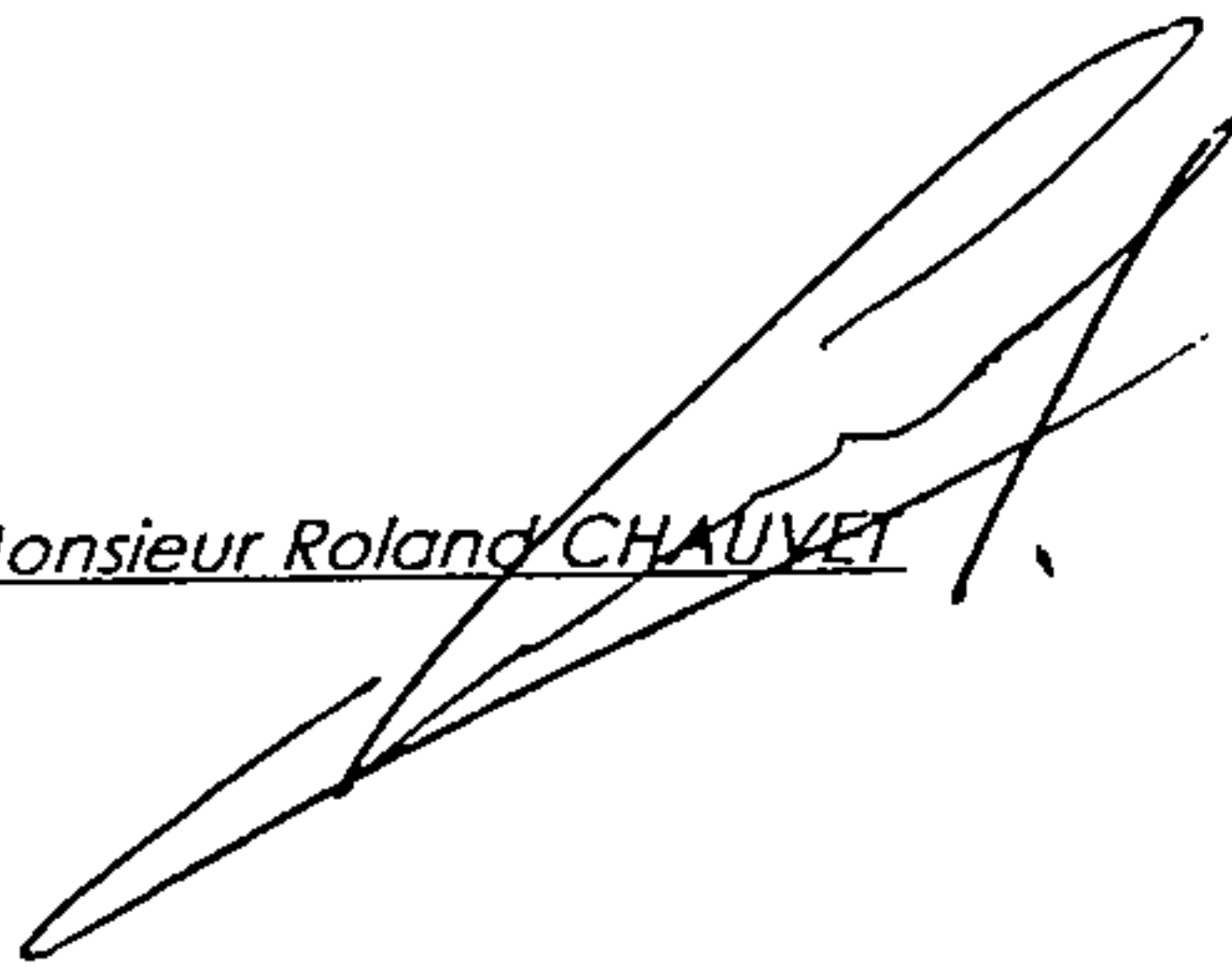
Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée à effet d'effectuer toutes formalités de publicités légales.

Monsieur Bernard FINIEL

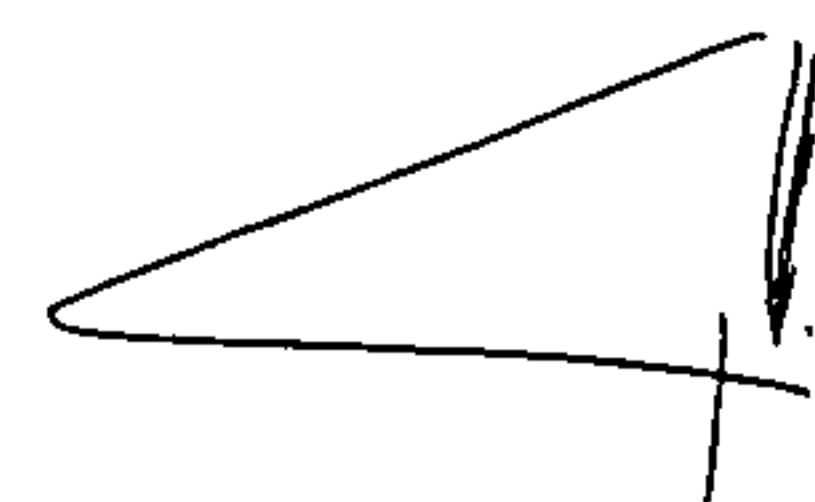


Les Scrutateurs

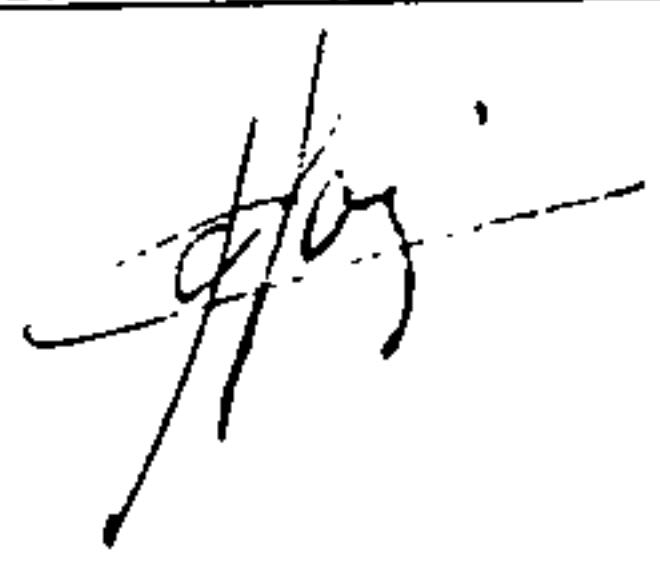
Monsieur Roland CHAUVET



Monsieur Frédéric SIGAL



Le Secrétaire de Séance
Monsieur Franck SCARLATTI



Monsieur Patrick GONTARD

11/12/87

Société Anonyme d'Economie Mixte Sportive
Au Capital de : 3.105.000 Francs
Siège Social : STADE DES COSTIERES - Rue de la Bouvine - NIMES (Gard)
RCS NIMES B 332 492 271
85 B 276

PROCES VERBAL DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

SEANCE DU MERCREDI 15 DECEMBRE NEUF CENT QUATRE VINGT DIX-NEUF
à Dix Neuf Heures Quarante Cinq

L'An mil neuf cent quatre vingt dix-neuf le 15 décembre à 19 heures 45, les membres du Conseil de Surveillance de la Société se sont réunis au Siège Social, Stade des Costières, à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de la SAEMS NIMES OLYMPIQUE.

Sont présents

Monsieur Bernard FINIEL
Monsieur Jean-Paul BORE
Monsieur Roland CHAUVET représentant la SA JEAN CACHAREL
Monsieur Christian DUPUY
Monsieur Philippe PALACIOS
Monsieur Pierre RAMPEREZ
Monsieur Frédéric SIGAL représentant l'Association NIMES OLYMPIQUE

Absents représentés par pouvoir

Monsieur CLAUSSE représenté par Monsieur CHAUVET
Monsieur GUIU représenté par Monsieur FINIEL
Monsieur VIALA représenté par Monsieur BORE

Absent excusé

Monsieur André ESCOFFIER

Absent

Monsieur Patrick GONTARD

Assistent à la séance

Monsieur Francis BUTTIN - Expert Comptable
Monsieur Jacques HERNANDEZ - Commissaire aux Comptes
Monsieur Jean-Pierre VAILLANT - Secrétaire Général

Le conseil peut valablement délibérer.
Monsieur Pierre RAMPEREZ, doyen du Conseil, préside la séance.
Monsieur Jean-Pierre VAILLANT est désigné comme secrétaire.

Il convient dans un premier temps de procéder à la constitution du bureau du Conseil de Surveillance.

Monsieur RAMPEREZ fait appel aux candidats.

Il est ensuite procédé à l'élection du bureau :

*Copie certifiée conforme
à l'original
Bernard Finiel*

Monsieur Bernard FINIEL, candidat au poste de Président, est élu à l'unanimité.
Monsieur Pierre RAMPEREZ, candidat au poste de 1^{er} vice président est élu à l'unanimité.
Monsieur Wladimir GUIU, dont la candidature au poste de 2^{ème} vice président proposé par Monsieur FINIEL, est élu à l'unanimité.

Le Conseil de Surveillance constatant que les mandats des membres du Directoire sont arrivés à expiration, décide à l'unanimité de renouveler dans leurs fonctions :
Messieurs Jean-Claude ARNOUX, Thierry ALLAYAUD, Elie IGHID et Franck SCARLATTI.

La candidature à un 5^{ème} poste au Directoire de Monsieur Daniel Jean OLIVIER, demeurant Chemin de l'Espendidou à CALVISSON (30420) est également reçue. L'intéressé est élu à son tour à l'unanimité.

Le Conseil de Surveillance renouvelle Monsieur Jean-Claude ARNOUX dans les fonctions de Président du Directoire.

Le Président du Directoire représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

En conformité avec les Statuts de la Société, les membres du Directoire élus à compter de ce jour, bénéficieront de mandats expirant à l'issue de l'Assemblée Générale de la SAEMS appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30/06/2003.

Le Président du directoire est nommé pour la durée de son mandat de membre du Directoire.

De tout ce qui précède il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le Président et le Secrétaire.

Le Président du Conseil de Surveillance
Bernard FINIEL



Membre du Conseil de Surveillance
Frédéric SIGAL

